

CES « Evaluation des risques physico-chimiques liés aux aliments » (ERCA)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses. Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

■ **Rôle et missions :**

Le CES ERCA est une instance scientifique consultative qui constitue un élément clé du dispositif d'expertise collective mis en place à l'Anses. Les conclusions des travaux adoptées par le CES ERCA constituent la base des avis rendus par l'Agence. Le CES ERCA peut également s'autosaisir sur un sujet qu'il estime pertinent.

Par son travail d'expertise, le CES ERCA a vocation à instruire des sujets généraux transversaux ou émergents sur les risques physico-chimiques liés aux aliments. Le CES ERCA contribue ainsi à la sécurité sanitaire des aliments.

En effet, la principale mission du CES ERCA est de conduire des évaluations des risques sanitaires liés à la présence de contaminants environnementaux d'origine anthropique (par exemple PCB, ions perchlorate, phtalates) ou naturelle (toxines, éléments traces et métalliques) en considérant aussi bien la population générale que des sous-groupes de populations comme les enfants.

In fine, l'objectif de ces travaux est de mettre à disposition des éléments scientifiques utiles (avis, appui scientifique et technique, recommandations) à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale et communautaire dans le domaine des contaminants alimentaires.

Le CES nourrit également les réflexions méthodologiques dans le domaine général de l'évaluation des risques chimiques dans les aliments : mélanges, produits néoformés, etc.

Par ailleurs, le groupe de travail pérenne « Évaluation des substances et procédés soumis à autorisation en alimentation humaine » (ESPA), chargé de l'évaluation des risques sanitaires liés aux auxiliaires technologiques, nouveaux aliments ou procédés et matériaux ou objets au contact des denrées alimentaires est rattaché au CES ERCA.

Enfin, le CES ERCA assure une mission de veille sanitaire dans les domaines dont il a la charge. Le cas échéant, il peut être amené à alerter l'Agence en matière de risques sanitaires émergents.

■ **Composition :**

Les membres du CES sont nommés par décision du directeur général, pour un mandat de trois ans, après avis du conseil scientifique. Le CES ERCA rassemble une vingtaine d'experts, dont un président,

Il se réunira en séance plénière selon une fréquence moyenne d'une réunion mensuelle, à compter de septembre 2018.

Outre la présence aux réunions plénières, les experts auront à contribuer à l'expertise par l'analyse critique de la littérature scientifique et de dossiers industriels, la rédaction de certaines parties de rapports et la relecture critique des documents examinés en séance.

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un comité d'experts spécialisé (CES)

Les compétences des experts sont pluridisciplinaires et complémentaires puisqu'elles couvrent aussi bien le domaine de la toxicologie, de la chimie analytique, du transfert des contaminants dans l'environnement, de l'agronomie, de la modélisation, des procédés de production industrielle, de l'épidémiologie, etc. Les compétences spécifiques recherchées pour ce CES sont mentionnées dans la fiche « Compétences recherchées pour la constitution du CES ERCA ».

Une liste de personnalités compétentes est établie à l'issue de l'appel à candidatures d'experts afin de pouvoir recourir à des spécialistes de différents domaines dans le cadre d'une évaluation particulière.